

Améliorer l'accès aux incitatifs à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS-DE) au Canada

L'encouragement à l'investissement dans la recherche-développement (R-D) permettra au Canada de rester à l'avant-garde de la capacité scientifique et renforcera notre pouvoir de façonner et d'améliorer l'avenir de notre pays. Au fil du temps, il accroîtra la croissance de productivité, l'expansion économique et le niveau de vie. Le programme d'incitatifs fiscaux à la RS-DE a encouragé l'investissement en R-D et a stimulé la profitabilité et les recettes, mais on devrait l'améliorer pour maximiser son efficacité et sa portée.

Les crédits d'impôt à la RS-DE sont très peu efficaces pour les sociétés inadmissibles aux crédits d'impôt remboursables comme les sociétés d'État; les sociétés dirigées par des non-résidents; une combinaison de ce qui précède; et certaines sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) à cause de restrictions au revenu et au capital imposables pour l'année antérieure ou de certaines règles d'association. Les crédits d'impôt qui ne sont pas entièrement remboursables ne fournissent pas l'aide essentielle dont les sociétés ont besoin pour surmonter une récession prolongée. En fait, les sociétés peuvent s'en prévaloir uniquement si elles ont des impôts payables.

Dans l'environnement économique actuel, bon nombre de sociétés qui veulent poursuivre leurs activités de R-D n'ont plus accès aux crédits car elles sont en position déficitaire.

« La structure du crédit d'impôt à la RS-DE est une structure tout ou rien. On peut soit utiliser les crédits (par le truchement du remboursement pour les petites SPCC ou contre les taxes payables pour les sociétés profitables) ou l'on ne peut pas. » (Source : Information Technology Association of Canada (ITAC). *An Alternative for Extending Refundability of SR&ED Tax Credits*. Janvier 2007). La Chambre de commerce du Canada recommande que le gouvernement fédéral rende tous les crédits d'impôt à la RS-DE entièrement remboursables.

Le Canada devrait également restructurer le programme d'incitatifs fiscaux à la RS-DE pour attirer l'investissement étranger en RS-DE. Les crédits d'impôt à la RS-DE n'offrent aux filiales canadiennes profitables de sociétés multinationales aucun incitatif direct au maintien et à l'élargissement de la R-D au Canada. En effet, ils réduisent l'impôt des sociétés payable au Canada, ce qui rend les multinationales moins admissibles à des crédits d'impôt dans leur pays d'attache et augmente leurs impôts à payer là-bas. Le programme d'incitatifs fiscaux à la RS-DE pourrait être plus attrayant pour les investisseurs étrangers si l'on autorisait les sociétés au Canada à compenser les crédits d'impôt contre un prélèvement avant impôt comme les cotisations d'assurance-emploi. Il s'ensuivrait une hausse de l'impôt des sociétés payable au Canada et une baisse compensatoire égale du prélèvement avant impôt. Étant donné que l'impôt des sociétés canadien ne serait pas réduit, le montant des crédits d'impôt à la disposition de l'investisseur étranger ne changerait pas.

Le gouvernement devrait également envisager l'élargissement des crédits d'impôt à la R-D menée en collaboration. Les sociétés sont aptes à sous-investir dans la recherche concertée (que ce soit en partenariat avec une université, un laboratoire national ou un consortium de l'industrie) parce qu'elle tend à être plus fondamentale et exploratoire. En outre, les résultats de la recherche sont partagés et les sociétés ne peuvent en tirer tous les avantages. Les pays comme la Norvège, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Danemark, la Hongrie et le Japon offrent des incitatifs fiscaux ou des déductions aux sociétés pour la R-D effectuée en collaboration.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Élargisse le remboursement du crédit d'impôt à la RS-DE à tous les participants en R-D et rende les changements au remboursement des crédits rétroactifs à deux exercices complets avant la date de l'annonce du changement.
2. Compense les crédits d'impôt à la RS-DE contre un prélèvement avant impôt.
3. Envisage la possibilité d'élargir le crédit d'impôt à la R-D effectuée en collaboration, c'est-à-dire aux efforts industrie-industrie, industrie-université et industrie-gouvernement. Continue de bâtir des maillages et des relations entre les secteurs public et privé en encourageant la collaboration entre les chercheurs des universités, des collèges et du gouvernement.
4. Déploie des efforts ciblés et soutenus pour encourager les PME à se prévaloir du programme de crédit d'impôt à la RS-DE. Continue de clarifier et de simplifier les formulaires et les publications pour les rendre plus accessibles aux petites entreprises et réduire les frais de conformité.
5. Examine les procédures administratives associées au programme de RS-DE des autres pays et adopte les pratiques exemplaires.
6. Continue d'accroître la sensibilisation au programme de RS-DE au pays et à l'étranger.
7. sur l'environnement afin de simplifier et d'accélérer le processus d'approbation.